



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL Mardi 03 novembre 2015 à 18 HEURES 30

Etaient présents :

Mesdames CAVALLIN Adeline, LAURENT Rachel, SALINIER Marie-José, TAILLARD Isabelle,
Messieurs FENAUX Eric, LALLEMANT Patrice, MATHIEU Philippe, POSTY Alain,
Madame FOUCAULT Isabelle arrivée à 18h40,
Madame JOURDET Alexandra arrivée à 18h50,

Étaient absents excusés :

Monsieur PROST Jean-Michel, qui donne procuration à Madame SALINIER Marie-José.

Secrétaire de Séance : Monsieur POSTY Alain.

APPROBATION COMPTE-RENDU du CONSEIL du 17 Septembre 2015

Le CR est approuvé à l'**unanimité** des présents.

TARIFS BOIS D'AFFOUAGE SAISON 2015-2016

M. le Maire, suivant l'avis de la commission, propose aux membres du conseil de reconduire les tarifs suivants :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| ○ Bois d'Affouage | 9 € le stère |
| ○ Éclaircissement parcelle 2 | 9 € le lot |
| ○ Acacias | 40 € le m ³ |
| ○ Sapin de Noël | 10 € |
| ○ Sapin de Noël pour collectivités : | |
| ▪ Petit | 10 € |
| ▪ Grand | 10 € par tranche de 2 m |

VOTE : pour à l'unanimité

TARIFS PRESTATIONS ONF

M. le Maire, suivant l'avis de la commission, propose aux membres du conseil d'accepter les tarifs ONF du 22 Octobre 2015 (prix HT – TVA 10%, sauf cubage TVA 20 %) :

- Abattage, façonnage grumes feuillus : 12,80 €/m³
- Débardage : 8,50 €/m³
- Cubage et classement des bois 2,00 €/m³
- Câblage si nécessaire: 80,00 €/heure
- Abattage, façonnage arbres câblés 38,00 €/heure
- Abattage arbres diamètre > 45 cm 10,00 €/unité

VOTE : pour à l'unanimité

REGULARISATIONS FONCIERES POUR LA RUE DE DUNG

Le projet adopté lors du précédent conseil municipal impose des régularisations foncières se traduisant par des acquisitions, échanges ou cessions.

Avec l'avis favorable du Conseil Départemental, quelques centiares situés dans le domaine public doivent être transférés vers le domaine privé de la commune, afin de pouvoir établir les actes.

VOTE : pour à l'unanimité

CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le contrat en vigueur avec la société Lumielec de Grandvillars est arrivé à échéance.

M. le Maire propose de le reconduire pour une durée de 3 ans.

Ce contrat inclut 4 visites trimestrielles au prix unitaire de 83,30 €.

Les fournitures et prestations hors contrat seront facturées suivant le barème indiqué dans l'offre.

VOTE : pour à l'unanimité

MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRESORERIE A SAINTE-SUZANNE

La Direction des Finances Publiques a un projet de transfert de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées sise à Sainte-Suzanne vers Sochaux ou l'inverse.

M. le Maire rappelle que le bâtiment de Sainte-Suzanne de construction récente (1995) est propriété du Syndicat de Trésorerie dont fait partie la commune et qu'un investissement important avait été consenti, à la demande de l'Etat, par les dix-neuf communes membres, dans le but de fournir des locaux à la Trésorerie.

Cette Trésorerie est fréquentée quotidiennement par différents services dont les mairies qui apprécient son accessibilité, sa proximité, ainsi que le rôle de conseil rendu et indispensable à nos communes.

Le transfert à Sochaux alourdirait encore le déséquilibre d'implantation des services administratifs en défaveur des Communes rurales.

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité**, se prononce contre le transfert de la trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées dans les locaux de Sochaux.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **Foot ASPSM:**

La consommation en énergie des installations du stade induit une dépense conséquente pour la commune. A la demande du conseil municipal, Monsieur le Président de l'ASPSM a pris des engagements pour maîtriser la consommation.

En conséquence, proposition est faite d'attribuer immédiatement une subvention de 300 € à l'ASPSM.

Un complément de 200 € sera proposé au prochain conseil municipal, si les engagements sont tenus.

Abstention : Mme Isabelle TAILLARD

Subvention accordée

- **ACCA Présentevillers (chasse) :**

M. le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de 80 €.

Abstentions : Mmes Isabelle FOUCAULT, Alexandra JOURDET et Isabelle TAILLARD, M. Eric FENAUX

Subvention accordée

LOI NOTRÉ

M. le Maire rappelle que la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) réunie le 15 octobre 2015 prévoit, dans son rapport, l'intégration à PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) de :

- La CCVR hors Arcey, 13 communes, 4999 habitants
- La CC3C, 11 communes, 7671 habitants,
- La Communauté de Communes du pays de Pont de Roide, 11 communes, 8029 habitants
- La communauté de communes des balcons du Lomont, 12 communes, 6044 habitants

Le rapport prévoit également la dissolution des Syndicats des Eaux de la Vallée du Rupt et de Issans / Raynans pour une intégration à PMA.

La Direction des Finances Publiques a communiqué une simulation fiscale de la fusion précitée. Pour notre village :

- Taxe d'habitation (taux communal + taux communautaire)
Actuelle 16,80 % « après fusion » 16,76 %
- Taxe foncier bâti (taux communautaire)
Actuelle 1,1 % « après fusion » 0,892 %
- Taxe foncier non bâti (taux communautaire)
Actuelle 1,53 % « après fusion » 1,8 %

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Patrice LALLEMANT, fait part au conseil, d'un questionnement au sujet du débit internet insuffisant, et du déploiement futur de la fibre optique.

Nous nous rapprocherons des services concernés, et nous informerons de la réponse donnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à Présentevillers, le 09 novembre 2015
Le secrétaire de Séance,
Monsieur Alain POSTY